

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bevenot, 9 septembre 1859](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bevenot, 9 septembre 1859

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bevenot](#) est destinataire de cette lettre

[Lemaire, Marie](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (5)

Collation 1 p. (124r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bevenot, 9 septembre 1859, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliListère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34009>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliListère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 septembre 1859](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire

- [Bevenot](#)
- [Petit-Fayt \(Nord\)](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé Sur la résiliation du bail de location de la maison de la belle-mère de Godin au Petit-Fayt. À la demande de sa belle-mère, Godin demande à Bevenot s'il consent à résilier amiablement le bail qu'avait contracté son fils défunt. Godin explique que sa belle-mère veut récupérer sa propriété qui n'est plus exploitée et qu'elle est fondée en cela à saisir la justice.

Notes Destinataire et lieu de destination : d'après l'index du registre de correspondance.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Habitations](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Marie](#)

Lieux cités [Petit-Fayt \(Nord\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bevenot

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Oncle de Godin résidant au Petit-Fayt (Nord).

Nom Lemaire, Marie

Genre Femme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Mère d'[Esther Lemaire \(1819-1881\)](#), première épouse de Jean-Baptiste André Godin, née Marie Gabriel Joseph Bévenot. Épouse de Joseph Lemaire, elle vit à Esquéhéries en 1819 puis au Petit-Fayt (Nord) dans les années 1850. Elle est parfois mentionnée comme « Grand-maman Lemaire » lorsque Godin écrit à son fils [Émile](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Guin le 9^{ème} 1859.

124

Cher oncle

Depuis longtemps ma belle sœur insiste auprès de moi pour que je m'intende avec vous sur la résiliation de son bail avec votre fils défunt dont vous avez les biens maintenant en exploitation en pouvant en rendre à fait près que je suis par trop occupé. Je suis aujourd'hui à la nouvelle sollicitation de vous pour la mienne et dans votre intention de consentir cette résiliation qui nous paraît se justifier par l'état des lieux, si vous êtes disposé à accepter un arrangement amiable comme cela doit se passer en famille sans nuire à l'un des deux côtés. Je suis disposé à accepter plus même que le droit en votre faveur et je serais ainsi avec plaisir nos bonnes relations ne pas avoir à souffrir d'une discussion d'intérêt.

Mais je vous prie de bien vouloir prendre en considération l'intention de ma belle sœur de rentrer dans ses biens roturières qui se fondent sur ce que l'exploitation de ses propriétés a cessé de se faire conformément à l'esprit du bail et de la loi et qui faute de l'abandon par vous de ce bail, je serais contraint pour répondre à son devoir de demander judiciairement la résiliation, et la quelque chose qui n'aura pas lieu entre vous je le prie et je serais heureux de vous en témoigner ma reconnaissance d'avance, me répondre sans retard et agréer mes sentiments distingués ainsi que toute votre famille.

Godin